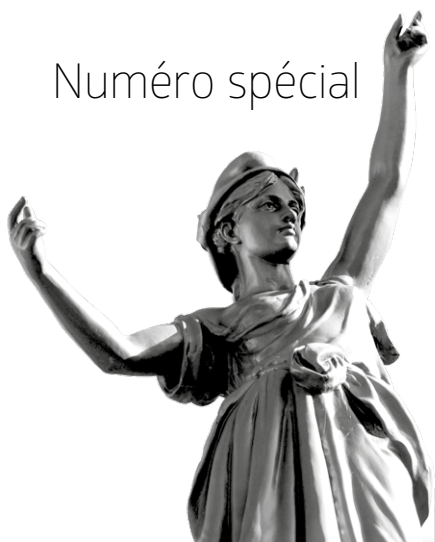


Numéro spécial



L'Écho du Tescou



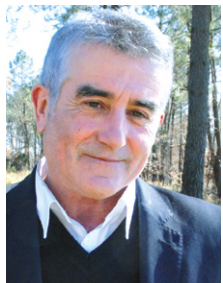
Bulletin municipal d'information | Décembre 2019



RECENSEMENT

de la population 2020

Le recensement général est un moment essentiel pour une commune



Près de 80 % des recettes d'une collectivité comme la nôtre sont issues des impôts locaux (50 % environ) et des dotations de l'Etat (autour de 30 %). Ces dotations sont calculées en tenant compte de plusieurs critères dont le plus important est le nombre d'habitants. Si les dotations baissent, les impôts locaux devront augmenter car les charges restent constantes. Voilà pourquoi se faire recenser est indispensable et constitue un acte citoyen essentiel.

Ce travail de recensement sous l'égide de l'I.N.S.E.E. bénéficie de toutes les garanties d'anonymat et de discrétion. Les informations donnent une image instantanée de la physionomie sociale de notre collectivité et plus largement de notre pays.

Olivier LECOMTE, Maire Adjoint et Yves RAYMOND, Conseiller Municipal sont les coordonnateurs municipaux de ce travail de recensement. Ils se portent garants de l'anonymat et du respect de la vie privée de chacun d'entre nous car les renseignements obtenus ne seront analysés que par les services de l'I.N.S.E.E. ; seuls habilités à exploiter à des fins démographiques les informations fournies.

Du 16 janvier au 15 février 2020, vous serez contactés par nos agents recenseurs, j'espère que vous leur réserverez un bon accueil. Il vous sera bien entendu possible d'utiliser internet pour participer à ce recensement. Merci pour votre participation citoyenne.

Bernard Miramond

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60 % des personnes recensées

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie
Ou vous rendre sur le site www.Le-recensement-et-moi.fr**

L'équipe de recensement de la commune :

Coordonnateur : Olivier LECOMTE

Coordonnateur adjoint : Yves RAYMOND

Agents recenseurs : Nelly BARBARO, Gwenaëlle BOISSEL, Aude LAMBERT

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

- 2 **Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Code d'accès : V Q F T N A 3 3
Mot de passe : M J b q a t 7 7

- 3 **Entrez ensuite les informations** de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0 1 0 3
Rue du docteur
0 1 4 0 0 5
Rue 4 Rue 5

- 4 **Répondez au questionnaire** Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 **Validez** et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee

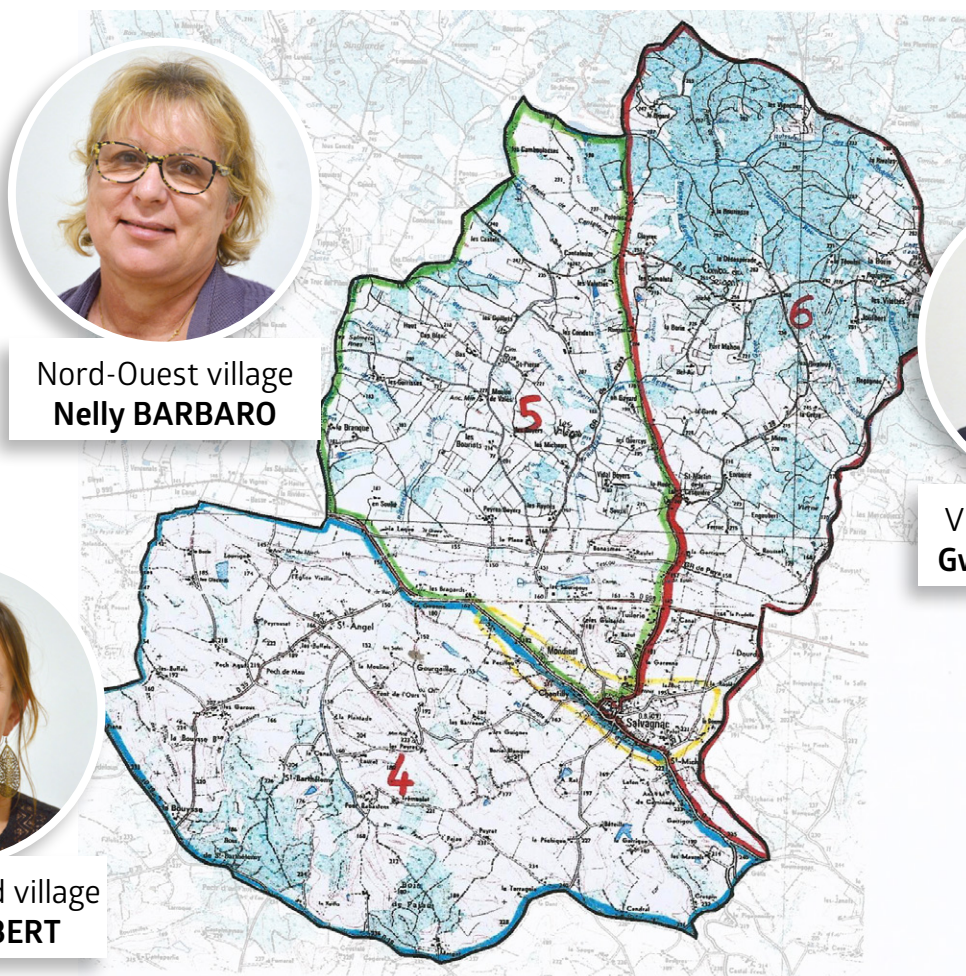


- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux



Nord-Ouest village
Nelly BARBARO

Village et Nord-Est
Gwenaëlle BOISSEL



Secteur 4- Sud village
Aude LAMBERT

Information Notice

The census is useful, secure and simple.

This year, the census is being conducted in your area. Everyone must take part in the census, whatever their nationality or situation if they are living or plan to leave at least 12 months in France or, if they don't have a usual residence in another country.

This document provide you with all the information you will need on how to go about it. If you require any further information, the census officer and your local town hall secretary are there to answer your questions. You may also consult the following website: www.le-recensement-et-moi.fr. Thank you for taking part.

The census will take place in Salvagnac

from Thursday, the 16th of January until Saturday, the 15th of February.

What is the point of the census?

The census is used to determine the official population of each municipality. The results are used to define the State's contribution to the budget of your municipality: the larger its population is, the larger that contribution will be. The official population also determines the number of pharmacies or the number of seats in the town council, etc. In addition, detailed population information as age, housing conditions, family composition, etc., can be used for decisions on the provisions of facilities (opening of a day care centre, building houses or developing transport) and to provide the right response to the population needs. Taking part in the census is a civic act and one that is useful for all of us.

So how do I go about it?

A census officer, recruited by your local municipality will come to your home and ask you to take part in the census, either on line or on paper. This officer will have an official card so that you can identify him/her.

1. The simplest solution: opt for the online census!

Go to the Website www.le-recensement-et-moi.fr and click on "Accéder au questionnaire en ligne". Then to log on the site, use the access code and password you will find on the front page of the questionnaire given to you by the census officer. Then let yourself be led.

2. Otherwise you can fill in the questionnaire.

The census officer will give you:

- One sheet about your home
- As many individual sheets as there are individuals living in your home, whatever their age.

You will complete the questionnaires. The census officer is available to help you if you wish, and to answer any question you could have. The census officer will come to collect the questionnaires.

Few days later, at a time agreed during the initial visit, the census officer will come back to your home. However you could also send direc-

tly the filled questionnaires to your town hall or to the INSEE Regional Directorate by mail.

The online and paper questionnaires are translated into foreign languages. There is an English version to guide you to fill the questionnaire in French available on www.le-recensement-et-moi.fr.

If you would like to see the results of the census survey, they can be consulted free of charge on the INSEE website: www.insee.fr.

The census is secure

The census is supervised by the French Data Protection Authority (CNIL). Only INSEE has access to the filled questionnaires. They may not be checked by the administration or tax authorities. Your name and address are required in order to make sure that you are not counted more than once. When the questionnaires are processed, your name and address are neither recorded nor kept in our databases. Finally, all people who have access to the questionnaires, including the census officer, are bound by professional confidentiality rules.

The census is free.

Don't answer if any website ask for your money.

